



SOUTIEN A LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE DE DOMINIQUE DE VILLEPIN

FORMULAIRE DE DON

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Courriel : Téléphone :

Date de naissance : Profession (facultatif) :

Certifie sur l'honneur agir en tant que personne physique et reconnais que le paiement est réalisé auprès de l'Association de Financement Electoral VILLEPIN 2012 (mandataire financier de M Dominique de VILLEPIN), association déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 15 décembre 2011 et publiée au Journal Officiel le 07 janvier 2012.

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.

Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11.

Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger.

Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. (Art. L52-8 du code électoral)

J'adresse un chèque de EUROS à l'ordre de : **Association de Financement Electoral VILLEPIN 2012**

Fait à, le

Signature :

Merci de renvoyer ce document et votre chèque à : **AFE VILLEPIN 2012**

91 bis rue du Cherche Midi – 75006 PARIS

Nous vous rappelons que votre contribution donne droit à une réduction d'impôt conformément à la législation en vigueur à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les informations recueillies sont nécessaires pour enregistrer votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser par courrier à AFE VILLEPIN 2012 – 91 bis rue du Cherche Midi 75006 Paris.